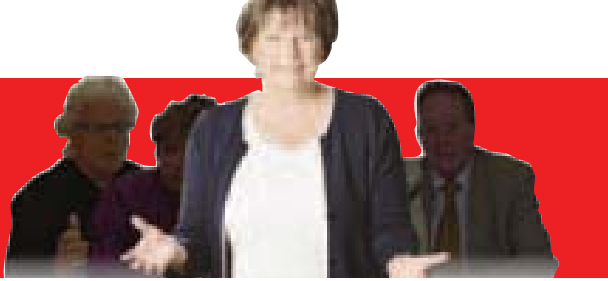


LES ÉLÉPHANTS DU MARDI



FRANÇOISE GIANADDA ANCIENNE CHEFFE DE SERVICE À L'ÉTAT

Alors, ce budget, sera-t-il accepté finalement?

Certes, l'équilibre financier n'est pas atteint dans le projet de budget cantonal 2015 soumis en fin de semaine au vote du Parlement. S'il est parfaitement justifié de s'en préoccuper, ce que font d'ailleurs tant le Conseil d'Etat que les groupes parlementaires, il faut toutefois convenir que les déficits des comptes 2013 et 2014 à absorber s'expliquent avant tout par des circonstances particulières. Citons un transfert de tâches de la Confédération aux cantons, notamment dans le domaine social,

Refuser un budget lors du vote en plénum, c'est une autre affaire.

ou encore l'absence de versement de la BNS. Certains parlementaires annoncent vouloir le rejeter parce que le déficit résulterait plutôt des baisses d'impôts consenties aux contribuables ces dernières années et qu'il faudrait donc urgemment inverser la tendance et augmenter de nouveau les recettes.

D'autres veulent le refuser parce qu'ils exigent au contraire une compression supplémentaire des charges.

D'autres enfin optent pour l'intransigeance constitutionnelle et le refuseront si le déficit n'est pas entièrement absorbé dans le délai d'une année, alors que le gouvernement propose de le résorber dans un délai de trois ans pour le déficit 2013, respectivement de deux ans pour le déficit 2014.

S'opposer à un budget en commission ou dans les déclarations d'intention des groupes parlementaires, c'est une chose. Le refuser lors du vote en plénum, c'est une autre affaire.

Cela signifie d'abord que seules les dépenses courantes pourront continuer d'être engagées au contraire des dépenses d'investissements ou des subventions qui seront stoppées.

Cela signifie aussi que le projet de budget sera renvoyé pour nouvelle étude au Conseil d'Etat qui, au niveau des départements et des services de l'administration cantonale, devra consacrer durant plusieurs mois l'essentiel de ses préoccupations et de ses activités à l'élaboration d'un nouveau projet, sur lequel le Grand Conseil ne pourra vraisemblablement se prononcer avant mars prochain.

Et dans quelle direction aller: augmentation des impôts et recettes ou diminution des charges, donc des prestations? Les partisans du refus du budget ont d'ailleurs des idées diamétralement opposées à ce sujet.

Finalement, la voix de la raison n'est-elle pas justement d'accepter le projet de budget du gouvernement, avec l'engagement de résorber le déficit au plus tard en 2017 et d'accélérer, en accord avec le Parlement, l'examen des tâches et structures de l'Etat? Seule une réflexion dans la sérénité et la concertation permettra d'apporter des solutions sérieuses et durables à la définition du rôle de l'Etat, cas échéant à son réajustement. ●